

# CHARTRE DU JOUEUR



**Mon club, ma passion**

**Les dirigeants dirigent, les entraîneurs entraînent et joueurs jouent**

**Le joueur est licencié au club pour être formé en tant que joueur, éduqué en tant que personne, et participer à la vie du club il a donc des droits et des devoirs.**

## Le joueur a droit :

- À une formation de qualité.
- Au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs.
- Au respect de ses éducateurs, coéquipiers, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment.
- À l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer.
- À la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès et de ses difficultés.
- Au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence.
- À l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires.
- À un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin ».

## Le joueur a le devoir :

- D'être assidu et ponctuel aux entraînements et aux compétitions, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe.
- D'arriver environ 15mn avant le début de la séance pour être prêt à débiter à l'heure prévue.
- D'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau ».
- D'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, des officiels, de son équipement, du matériel et des installations.
- D'accepter en toute circonstance les décisions des responsables.
- D'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches.
- Prévenir son entraîneur en cas d'absence ou de retard.
- Venir avec une tenue de sport adaptée (sans les bijoux) à la pratique du basket-ball à chaque entraînement et à chaque match.
- Véhiculer une bonne image du club à tout moment et où qu'il soit.
- De participer à la vie du club : arbitrer, coacher, tenir les tables de marque, tenir la buvette...

- D'être responsable de son matériel.
- De payer toutes pénalités financières pour comportement antisportif (fautes techniques, disqualifiantes..).

### **Règles de vie à respecter :**

- Connaître les règles de vie du groupe, les respecter.
- Participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc..
- Gérer de manière responsable son équipement personnel.
- Transmettre à ses parents (joueur mineur) toutes les informations qui leur sont destinées
- Donner en toutes circonstances une bonne image de son club.
- Être un compagnon agréable dans la vie de groupe.
- Accepter, voire aider, ceux qui auraient des difficultés.
- Accepter et respecter les « différences ».